

FICHE CONSEILS

PROCEDURE EN CAS DE SUSPICION DE CAS COVID

Conseils valables pour la phase 2 du déconfinement (jusqu'au 22 juin)

- Nettoyer tous les matériels avec une solution virucide adéquate, et appliquer rapidement les mesures de protection adaptées,
- Informer rapidement les personnes en contact avec la personne source sans en dévoiler son identité (anonymisé les informations),
- En cas de suspicion d'une personne mineure présente dans la structure, il faut:
 - l'isoler en lui fournissant un masque si possible,
 - Respecter une distanciation de quelques mètres,
 - laisser quelqu'un avec la personne suspectée pour la rassurer
 - contacter le représentant légal désigné.
- Proposer le questionnaire d'auto évaluation aux personnes ayant eu un contact (Voir fiche dédiée),
- Surveiller et alerter en cas de modification des réponses au questionnaire d'auto évaluation,
- Recueillir les informations à transmettre à la COMED de la FFVoile pour information et analyse de la situation.